ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Objet : Tests de dépistage assurés au lycée du Dauphiné

Madame, Monsieur,

Le lycée du Dauphiné est le centre qui assure à Romans la campagne nationale de dépistage du virus du SARSCoV-2 (Covid 19) pour tous les personnels et les élèves.
Des tests antigéniques sont proposés tous les jours à partir d'aujourd'hui dans notre infirmerie.
Notre infirmière, formée et habilitée, effectue ces tests. Elle intervient également les mercredis au centre départemental de test installé à Valence à l'Inspection Académique.
Nous pouvons avoir le renfort d'une infirmière libérale pour répondre à l'afflux des demandes.

Si vous le souhaitez, votre enfant peut bénéficier d'un test. Le dépistage de votre enfant ne pourra être réalisé qu'avec votre autorisation parentale s'il est mineur. Les élèves majeurs devront se munir de leur numéro de sécurité sociale.
Les créneaux horaires sont publiés tous les jours et en cas de besoin l'élève peut aussi demander un test à une autre heure. Le dépistage qui sera effectué est un test rapide antigénique, destiné à détecter la présence du virus du SARSCoV-2.

Le test nécessite d'effectuer un prélèvement nasopharyngé. Aucun prélèvement ne sera effectué si votre enfant s'y oppose au moment du test. L'opération de dépistage est organisée dans le respect de consignes sanitaires en vigueur et de la règlementation applicable.
Le test est réalisé sans ordonnance et intégralement pris en charge par l'assurance-maladie. C'est pour cette prise en charge qu'il vous est demandé de renseigner le numéro de sécurité sociale de votre enfant et/ou de lui confier votre carte vitale.
Une information spécifique sur le traitement des données personnelles de votre enfant est donnée à la fin du formulaire.

Le résultat du test passé par votre enfant est disponible au bout de 15 minutes et lui sera transmis, immédiatement avec un document expliquant la conduite à suivre en fonction du résultat. En cas de résultat positif pour un mineur, vous serez contacté(e) par l'infirmière ou un CPE ou un proviseur.

La saisie des résultats et l'édition du certificat de test se font en fin de journée après le test.

En cette période d'incertitude sur la circulation de diverses formes du virus du SARSCoV-2, la réalisation d'un grand nombre de tests permettra localement de maintenir ou de suspendre la scolarisation.

Le résultat positif d'un test antigénique est très fiable.
Si le résultat est négatif alors qu'il y a une suspicion d'avoir eu un contact à risque avec une personne positive, il est recommandé de refaire un test 2 ou 3 jours après pour vérifier si entre temps la présence du virus se révèle. Notre infirmière pourra conseiller votre enfant s'il craint d'avoir été en contact du virus récemment.

Vous trouverez en page suivante le formulaire à remplir.
Ce formulaire peut être scanné et envoyé signé par mail à lise.berthiaud@ac-grenoble.fr

Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage du virus du SARSCoV-2 (Covid 19) utilisant les tests sur prélèvement nasopharyngé pour une personne mineure

Votre enfant devra se présenter au test avec :
- Ce formulaire complété ;
- Une pièce d'identité, son numéro de sécurité sociale (le cas échéant sa carte Vitale)

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires lors de la réalisation du test.

Informations d'identité du mineur :
N° de sécurité sociale :……..
Nom : Prénom :……..
Date de naissance :……
Adresse :……
Classe :……
N° téléphone mobile du parent : ……. et/ou ……
N° Téléphone fixe des parents :……
Courriel des parents :……@……

Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents.
La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test par le système d'information national SI-DEP.

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale :
Je/Nous soussigné(e)(s)……,
parent(s) de l'élève mentionné ci-dessus, après avoir pris connaissance de la fiche d'information, consens/consentons à la réalisation du test sur mon/notre enfant.

☐ **Oui** ☐ **Non**

(Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.)

Signature(s)

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé(https://solidaritessante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référent en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.
Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations règlementaires en termes de traçabilité du test. Passé ce délai, les données de votre seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.